

RUANDA - URUNDI

SERVICE PENITENTIAIRE.

MAISON CENTRALE
DE
DETENTION.

RE

1274

Ca

Nom : *Gahiriirba, mutwa umusinga, colline*

Origine : *Gyangira. s. chef Kasundori chef Gakwaru*

Chefferie : *pot. du Mukra Territoire de Ruhengeri*

Poste : _____

Profession : _____

N° du R. E. : *1274*

N° du R. M. P. : *2076/Ruhengeri*

N° Dactyl. : _____

Arrêté, le : *23.3.40*

Entré, le : *23.3.40*

Condamné le : *26.3.40*

1/4 de peine : _____

Sortie le : *19.9.40*

Rapatrié le : _____

Expulsé, le : _____

Décédé, le : _____

Total de Ruhengeri

Docteur L. CLEMENT

Travail

Donny



1.0. pages le 18.7.40 n° 243

Le Gardien,

[Signature]

REQUISITION A FIN D'EMPRI-
SONNEMENT.

TRIBUNAL de Police de Ruhengeri

Reg. du M. P. N°

Registre du rôle N°

RE
1274-

L'Officier du Ministère Public près le Tribunal de Police de Ruhengeri

En vertu de l'article 82 de l'ordonnance-loi du 30 août 1924 et des articles 142 et 146 du décret du

11 juillet 1923 ;

Requiert Monsieur le Gardien de la prison à Ruhengeri

de recevoir et emprisonner le nommé GAHIRIMBA, Mutwa des abasinga, résidant
à la colline Nyarugina, S/Chef KAVUNDERE, Prov. du mülera

condamné par jugement du Tribunal de Police de Ruhengeri

en date du 26 mars 1940 193 devenu irrévocable le 193

à SIX MOIS de S.P. et au paiement de 25 frs de frais de
justice, solidairement avec BIGABE, NYIRIMBILI, NTIBIHORWA
du chef de culture, détention ou d'avoir l'une du chanvre

Ruhengeri, le 26 mars 1940 193

L'Officier du Ministère Public,

WILLEMS

